

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 3 JUILLET 2017 A 18 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, FARGE BERTOLO Caroline, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier

Excusés : EL HORFI Sihame (procuration à BERTHIER Jean Pierre), PRUVOT Alban (procuration à DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël)

Absent : SANCHEZ Thierry

Secrétaire de séance : FARGE BERTOLO Caroline

---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le décès de Monsieur Bernard ANSELME, Maire de Fontcouverte-La Toussuire.

D'autre part, au nom du conseil municipal, Monsieur le Maire adresse ses remerciements et félicitations à Jean Noël DUVERNEY-GUICHARD et Patrice FONTAINE ainsi qu'à tous les bénévoles pour l'organisation et la mise en œuvre du pique-nique de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 22 mai 2017,
- **PREND NOTE** des décisions du maire suivantes :

MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE

MAPA : Attribué à l'entreprise MARTOIA pour un montant de 65 994.30 €/TTC

MARCHE DE REFECTION DE DEUX COURTS DE TENNIS EN GAZON SYNTHETIQUE

MAPA : Attribué à l'entreprise ST GROUPE pour un montant de 39 630.43 €/TTC

MARCHE DE REFECTION DES FACADES DE LA MAIRIE

MAPA : Attribué à l'entreprise UC BATIMENT pour un montant de 23 709.00 €/TTC

- **APPROUVE** à l'unanimité l'adhésion de la commune au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP, **AUTORISE** le Maire à signer tous actes nécessaires à cet effet, **APPROUVE** la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie et **AUTORISE** le Maire à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de la Savoie,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec les maîtres-nageurs recrutés par la collectivité une convention de mise à disposition de la piscine pendant les saisons touristiques d'hiver et d'été, **FIXE** le montant de la redevance à 75.00 € par mois et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **ACCEPTE**, à l'unanimité, de reconduire la convention d'occupation du domaine public relative à la terrasse au-dessus de la piscine pour une durée de trois saisons d'été à compter 2017, **FIXE** la redevance annuelle à 2 % du chiffre d'affaire et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la constitution du groupement de commandes entre le SIDEL, la Commune de Fontcouverte - La Toussuire et la commune de Villarembert pour la passation d'un marché de transport par navettes régulières dans le Corbier, dans la Toussuire et entre ces deux stations conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, **PREVOIT** que le SIDEL soit désigné comme coordonnateur du groupement de commandes, **PREVOIT** qu'un membre élu de la Commission d'Appel d'Offre de Villarembert et un suppléant représentent la commune au sein de la Commission d'attribution du marché, **DESIGNE** Monsieur Thomas TARAVEL en tant que membre titulaire au sein de la Commission d'attribution du marché du groupement, représentant la commune de Villarembert et Monsieur Patrice FONTAINE en tant que membre suppléant, **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires et à signer les conventions, actes et contrats qui en découlent et **MENTIONNE** que les crédits sont prévus au budget de la commune.
- **VOTE**, à l'unanimité, les suppléments de crédits au budget principal pour un montant de 18 961.00 €.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'appliquer le Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) aux aliénations et cessions mentionnées à l'article L.211-4 a), b) et c) du Code de l'Urbanisme sur la totalité du territoire communal soumis à ce droit, **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
  - Affichage en mairie pendant un mois,
  - Insertion d'une mention dans les journaux « La Maurienne » et « Le Dauphiné Libéré » et **DIT** qu'une copie de la présente délibération et des plans visés précisant le champ d'application du D.P.U. renforcé sera transmise :
    - A la Direction Départementale des Finances Publiques de la Savoie
    - Au Conseil Supérieur du Notariat
    - A la Chambre Départementale des Notaires
    - Aux Barreaux constitués près les Tribunaux de Grande Instance dans le ressort desquels est institué le Droit de Prémption Urbain,
    - Au greffe des mêmes tribunaux.
- **VALIDE**, à l'unanimité, les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 22/05/2017,

- **APPORTE**, à l'unanimité, son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été 2024 et **EMET** le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le protocole d'accord qui a pour objet de mettre fin au litige opposant la Commune de Villarembert, les conjoints TARAVEL et la société le Yéti concernant les travaux de réfection du déambulatoire de la copropriété horizontale H, situé sur le territoire de la Commune et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer à l'association « Corbier Tennis Club » une subvention de 1 200.00 €.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer à l'association « Ski Club du Corbier » une subvention de 22 900.00 €.
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs de location des aquabikes à compter du 3 juillet 2017 comme suit :
  - Location en cours collectif : 10.00 € la séance de 30 minutes  
40.00 € les 5 séances de 30 minutes
  - Location en usage libre : 5.00 € la séance de 30 minutes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

